



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en menuiserie et agencement intérieurs

Niveau IV

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI**

Technicien en menuiserie et agencement intérieurs

1. Références de la spécialité

Niveau : IV

Code(s) NSF : 234 s - Travail du bois et de l'ameublement-

Code(s) Rome : F1104

Formacode : 22232

Date de l'arrêté : 20/01/2012

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 07/03/2012

Date d'effet de l'arrêté : 17/05/2012

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

- Analyser un dossier de consultation, réaliser le métré des ouvrages des lots, calculer le coût et établir les devis pour une affaire de menuiserie et agencement intérieurs.
- Constituer un dossier technique exploitable, produire des documents techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Pour la compétence « Concevoir un projet pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs » le candidat complétera son DSPP par une annexe concernant un dossier de conception soit d'une banque d'accueil, d'une cuisine, d'un bureau, d'un dressing.

Le dossier doit faire apparaître :

- Les techniques.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	3/22

- Les matériaux.
- Les équipements.
- Les performances techniques.
- La faisabilité technique.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	4/22

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel TMAI

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Concevoir un projet pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	00 h 15 mn	
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Rassembler des informations techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Produire des documents techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Analyser un dossier de consultation pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Réaliser un métré pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Calculer le coût et établir les devis pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	06 h 00 mn	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail complet et de l'ensemble de la documentation mise à disposition dans un bureau d'études de menuiserie et d'agencement intérieurs. Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation, les fichiers informatiques réalisés par le candidat au cours de sa formation sont accessibles.
- Questionnaire professionnel	Etablir un relevé sur site pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Renseigner une banque de données de prix de référence pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Préparer l'intervention des équipes pour un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs. Réaliser le suivi et le contrôle d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Effectuer une situation de travaux pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	01 h 00 mn	Le candidat répond individuellement par écrit à un questionnaire professionnel. Cette modalité vérifie des savoir faire techniques et des aspects organisationnels. Les questions sont de types semi-ouvertes, ouvertes ou QCM.
- Entretien technique			
Entretien final		00 h 15 mn	
	Par candidat, durée de l'épreuve	07 h 30 mn, dont 00 h 30 mn devant le jury,	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	5/22

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	6/22

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser l'étude technique d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs						
Etablir un relevé sur site pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les outils de mesure sont adaptés. Les matériaux supports sont correctement identifiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rassembler des informations techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les produits d'agencement sont adaptés à l'affaire en cours. Les documents sont exploitables pour l'affaire en cours. Les documents sont lisibles, hiérarchisés et codifiés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concevoir un projet pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	L'ensemble des dispositions réglementaires est respecté. Les prescriptions techniques du dossier de consultation et de la commande sont respectées. Les choix techniques en regard des critères économiques chiffrés sont optimisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produire des documents techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les dessins sont réalisés sans ambiguïté avec le nombre de vues, de cotations et d'annotations permettant sa réalisation complète. Le dessin est exploitable par un tiers, sans interrogation parasite. Les nomenclatures et fiches de débit sont exhaustives.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiffrer une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs						
Renseigner une banque de données de prix de référence pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	L'exactitude des résultats est conforme. Le devis au bordereau est correctement renseigné et lisible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser un dossier de consultation pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les prescriptions techniques du dossier de consultations sont identifiées. La pré-étude est exploitable par un tiers.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser un métré pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les résultats sont exacts et les écarts admissibles en pourcentage par rapport aux quantités exactes et aux usages de la profession. Le métré reprend toutes les prestations demandées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	7/22

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Calculer le coût et établir les devis pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Le coût de matériaux et matériels sont conformes. Le devis reprend bien les quantités du métré. Le devis fait apparaître le prix HT, pourcentage et montant de la TVA et le prix TTC.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs						
Préparer l'intervention des équipes pour un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les dates de début et de fin de chantier sont respectées. Les différentes phases tiennent compte de l'intervention des autres corps d'état. L'intervention des équipes de pose respecte l'ordre chronologique de mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le suivi et le contrôle d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Les conditions de sécurité respectent les prescriptions du PPSP.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer une situation de travaux pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	Le chiffrage des travaux supplémentaires est correct.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	8/22

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)	Rendre compte oralement des travaux en cours à son hiérarchie.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)	Remplir ou compléter un bon de commande. Renseigner par écrit un bordereau de prix. Rendre compte par écrit de l'avancement des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Présenter des documents imprimés lisibles, utilisables et exploitables sans ambiguïté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	9/22

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent sur la plateforme de certification après l'épreuve de synthèse.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'épreuve de synthèse (questionnaire professionnel et mise en situation) ; le surveillant veille au bon déroulement des épreuves.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	10/22

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Technicien en menuiserie et agencement intérieurs

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Le plateau technique (site de formation ou entreprise), accessible à tous, permet l'étude et la révision d'un dossier technique pour l'agencement et l'aménagement intérieur de locaux.

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel de 12 candidats.	Les espaces de travail seront suffisamment dégagés pour faciliter l'observation des candidats par les jurys.
Salle(s) équipée(s) de tables et de chaises pour les épreuves individuelles orales.	L'aménagement des salles devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix des lieux vise à éviter les nuisances sonores.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	11/22

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 12 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Sans objet.	Un plan de travail suffisamment grand pour y déposer l'ensemble des documents de travail et un poste informatique.
Machines et matériel	Un tableau mural de type "Velléda" de 2m ² environ avec feutres couleurs et effaceur, ou tableau papier pour groupe de 4 candidats maximum. Une imprimante A3.	Un micro ordinateur équipé de Windows XP comprenant le Pack Office et le logiciel de CAO/DAO « AUTOCAD ». Une calculette scientifique.
Outillage	Sans objet.	Sans objet.
Petit outillage	Sans objet.	Sans objet.
Equipements individuels de protection (EPI)	Sans objet.	Sans objet.
Matière d'œuvre	Sans objet.	Feuilles blanches format A4 et A3, crayon, gomme, surligneur fluo, règle à échelle Kutch.
Documentation	Toute la documentation mise à disposition dans un bureau d'études de menuiserie et d'agencement intérieurs : REEF (Normes et DTU), DICOBAT, Bordereau de prix et Catalogues fournisseurs.	Dossier candidat.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	12/22



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Technicien en menuiserie et agencement intérieurs

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien en menuiserie et agencement intérieurs

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Réaliser l'étude technique d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Produire des documents techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Rassembler des informations techniques pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Concevoir un projet pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	03 h 30 mn	Etablir des plans techniques à partir des croquis relevés sur chantier en utilisant un logiciel de dessin et rédiger des notices descriptives.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir un relevé sur site pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	00 h 30 mn	Sans objet.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			04 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	15/22

CCP 2 - Chiffrer une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Analyser un dossier de consultation pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Réaliser un métré pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Renseigner une banque de données de prix de référence pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Calculer le coût et établir les devis pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	04 h 00 mn	Analyser un dossier de consultation, réaliser le métré des ouvrages des lots, calculer le coût et établir les devis pour une petite affaire de menuiserie et agencement intérieurs.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			04 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	16/22

CCP 3 - Suivre un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer une situation de travaux pour une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs. Préparer l'intervention des équipes pour un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs.	03 h 30 mn	Adapter un planning d'intervention des équipes et chiffrer des travaux supplémentaires d'un chantier.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaliser le suivi et le contrôle d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs.	00 h 30 mn	Sans objet.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			Sans objet.
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			04 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	17/22

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	TECHNICIEN(NE) METREUR(SE) EN AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS INTERIEURS Arrêté du 23/03/2007	N° CCP	Technicien en menuiserie et agencement intérieurs Arrêté du 20/01/2012
CCP 1	CHIFFRER UNE AFFAIRE D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS	CCP 2	Chiffrer une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs
CCP 2	REALISER L'ETUDE TECHNIQUE D'EXECUTION D'UNE AFFAIRE D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS	CCP 1	Réaliser l'étude technique d'une affaire de menuiserie et d'agencement intérieurs
CCP 3	REALISER LE SUIVI ET LE CONTROLE D'UN CHANTIER D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS	CCP 3	Suivre un chantier de menuiserie et d'agencement intérieurs

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	18/22

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	19/22

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TMAI	TP-01231	RC	03	18/01/2012	07/03/2012	20/22

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

